



78^{ème} Rallye National « Rhône - Charbonnières »

Championnat de France des Rallyes 2026
Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices

Championnat de France Féminin

Championnat de France des Rallyes Team

Classement Promotion Trophée Michelin

Trophée IGOL

Trophée GT2i CFR FFSA

Coupe de France des Rallyes 2026 (coef. 4)

Challenge de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2026 (coef. 2)

16, 17 & 18 AVRIL 2026

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Association Sportive Automobile du Rhône

40 cours de Verdun – 69002 LYON

Tél. : 06 12 30 33 31

Email : contact@asarhone.com

NOTA : S'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations, les classements et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet officiel

www.lecharbo.fr



Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque Rallye.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

PROGRAMME - INFORMATION - ADRESSES

| | | |
|------------------------|--------------------------------|--|
| Lundi 3 février 2026 | 12h00 | Parution du règlement - Ouverture des engagements |
| Lundi 30 mars 2026 | Minuit | Date de fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits en CFR et/ou Trophée Michelin. |
| Lundi 6 avril 2026 | Minuit | Clôture des Engagements |
| Vendredi 10 avril 2026 | 12h00 | Publication : liste des engagés et numéros de course, horaires convocations aux vérifications techniques |
| | 16h00 à 22h00 | Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire (road-book), vérifications administratives obligatoires , remise du module de géolocalisation (Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly) |
| Samedi 11 avril 2026 | 08h00 à 12h00 | Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire, vérifications administratives obligatoires , remise du module de géolocalisation (Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly) |
| | 08h00 à 19h00 | Reconnaitances organisées : 1 ^{ère} session (Art. 6.2p Reconnaissances), jour 1 |
| Dimanche 12 avril 2026 | 08h00 à 14h00 | Reconnaitances organisées : 1 ^{ère} session, jour 2 |
| Mardi 14 avril 2026 | 16h00 à 22h00 | Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire, vérifications administratives obligatoires , remise du module de géolocalisation (Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly) |
| Mercredi 15 avril 2026 | 08h00 à 12h00 | Mise à disposition du Carnet d'Itinéraire, vérifications administratives obligatoires , remise du module de géolocalisation (Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly) |
| | 08h00 à 19h00 | Reconnaitances organisées : 2 ^{ème} session (Art. 6.2p Reconnaissances), jour 1 |
| | 13h00 | Ouverture du Parc Assistance – L'Arbresle structures : Michelin, Teams CFR. Placement avec le responsable de parc |
| Jeudi 16 avril 2026 | 08h00 à 14h00 | Reconnaitances organisées : 2 ^{ème} session, jour 2 |
| | 8h00 | Ouverture du parc d'assistance – L'Arbresle (hors CFR et Michelin) Placement avec le responsable de parc |
| | 09h00 à 12h00 13h30 à 15h00 | Séance d'essais facultative – Savigny (Art. 7.5.12) |
| | 15h00 à 22h30 | Vérifications techniques obligatoires Pesées libres |

| | | |
|------------------------|---------------|---|
| | | Permanence aux vérifications techniques du responsable des vérifications administratives. |
| | 16h00 à 23h00 | Mise en parc fermé de départ à l'issue des vérifications techniques (Promenade de la Gare, Charbonnières-les-B.) |
| | 17h00 | Briefing des directeurs de course, des Véhicules d'Encadrement et des « 0 » de réserve (Salle Alpha) |
| | 18h00 | Présentation des pilotes invités et séance de dédicaces. Tirage au sort du Trophée Michelin |
| | 20h00 | 1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs (PC Rallye) |
| | 23h30 | Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape (tableau d'affichage numérique Pksoft.fr). |
| Vendredi 17 avril 2026 | 7h00 | Départ de la 1^{ère} étape – Sortie parc fermé à Charbonnières-les-B. |
| | 18h35 | Arrivée de la 1^{ère} étape - Parc fermé Charbonnières-les-B. |
| | 22h30 | Affichage et publication du classement à l'issue de la 1 ^{ère} étape (dernière ES courue) et affichage des ordres et heures de départ de la 2 ^{ème} étape (tableau d'affichage numérique Pksoft.fr) |
| Samedi 18 avril 2026 | 7h00 | Départ de la 2^{ème} étape – Sortie parc fermé Charbonnières-les-B. |
| | 17h45 | Arrivée de la 2^{ème} étape (CH 12C - Repositionnement) - Parc fermé et cérémonie protocolaire FFSA |
| | | Vérifications finales dès l'arrivée (Garage de France, St ^e Consorce). Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC |
| | | Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH 12C (tableau d'affichage numérique Pksoft.fr). |
| | | Publication du classement final officiel 30 minutes après la publication du classement final provisoire. |
| | 23h00 | Fermeture du parc d'assistance |

LIEUX - ADRESSES

- ▶ Vérifications administratives préliminaires
- Mise à disposition des carnets d'itinéraire, remise du tracking
- ▶ Accueil des Commissaires
- ▶ Accueil Officiels

Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly
15 chemin Gargantua
69570 Dardilly
GPS : 45°49'05.2"N 4°45'33.4"E

- ▶ Parc Assistance
- ▶ Vérifications techniques

Parc d'Assistance à L'Arbresle
Rue de Paris

| | |
|--|--|
| | 69210 L'Arbresle GPS : 45°50'16.8"N 4°36'33.3"E |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Direction de Course, ▶ Collège des Commissaires Sportifs, ▶ Organisation | Maison des Arts Chemin de la ferrière 69260 Charbonnières-les-Bains GPS : 45°46'39.1"N, 4°44'28.7"E Tél. : 04.78.19.80.00 |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Parc fermé de départ / arrivée d'étapes ▶ Parc repositionnement | Promenade de la Gare 69260 Charbonnières-les-Bains GPS : 45°46'49.4"N, 4°44'23.1"E |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Parc Remorques Obligatoire | Tennis Club de Charbonnières, 30 Avenue Denis Delorme 69260 Charbonnières-les-Bains GPS : 45°46'56.3"N, 4°44'47.5"E |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Salle de Presse | Structure FFSA Parc d'Assistance Salle Sainte Luce, 24 avenue Lamartine 69260 Charbonnières-les-Bains |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Remise des prix | Podium, Esplanade Cadichon à Charbonnières-les-Bains GPS : 45°46'52.4"N, 4°44'20.9"E |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Vérifications finales | Garage de France Z.A du Clapeloup, 69280 Sainte-Consoce GPS : 45°46'15.6"N, 4°42'14.0"E Tél. : 04.78.87.09.53 |

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Jusqu'au jeudi 16 avril 2026 à 12h00 | Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly 15 chemin Gargantua 69570 Dardilly |
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ A partir du jeudi 16 avril 2026 à 12h00 | www.pksoft.fr Maison des Arts (PC Course) Chemin de la ferrière 69260 Charbonnières-les-Bains |

ATTENTION

Les articles ou partie d'articles non mentionnés dans le présent règlement sont entièrement conformes au règlement F.F.S.A Championnat de France des Rallyes.

Les autres articles complètent le règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Rhône organise du **16 au 18 avril 2026**, en qualité d'organisateur administratif et technique un rallye à participation étrangère autorisée (NPEA) dénommé :

78^{ème} Rallye National « Rhône – Charbonnières »

Ce rallye servira de support aux rallyes dénommés ci-dessous :

49^{ème} Rallye VHC « Rhône – Charbonnières »

8^{ème} Rallye VHRS « Rhône – Charbonnières »

5^{ème} Rallye VMRS « Rhône – Charbonnières »

Cette manifestation est placée sous le patronage :

- Du Conseil régional d'Auvergne – Rhône-Alpes,
 - Du Conseil départemental du Rhône
- La municipalité de Charbonnières-les-Bains
 - La municipalité de L'Arbresle

Le présent règlement a été approuvé par :

- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes en date du **14/01/2026** (Permis d'Organiser n° : **N2**)
- Fédération Française du Sport Automobile en date du **02/02/2026** (Permis d'organiser n° **101**)

Comité d'Organisation :

Président du Comité d'Organisation : Thierry HERITIER

Les membres du Comité directeur de l'ASA : François BUISSON, Nicolas BUISSON, Dominique CALAIS, Matthieu DELORME, Corentin GRUT, Morgane HAUSCARRIAGUE, Arnaud MUNIER, William ODDOUX, Manon PERRIN, Nathalie PERRIN, Jean-Marc RANCON, Chantal RIEHL, Christian RIEHL, Quentin TRASBOT, Emmanuel VEYRET

Organisateur administratif et technique : ASA du Rhône

Adresse du Secrétariat du Rallye :

ASA du Rhône

40 cours de Verdun – 69 002 LYON

Tél. : 06.12.30.33.31

Email : contact@asarhone.com

1-1p OFFICIELS

| | |
|--|--|
| Observateur F.F.S.A : | Gérard MAURIN |
| Chauffeur | Gérard GHIGLIA |
| Collège des Commissaires Sportifs : | |
| Président | Gilbert GIRAUD |
| Membres | Norbert BIAGIONI, Jean-François PASCAL |
| Direction de course : | |
| Directeur de Course | Pascal BATTE |

| | |
|---|---|
| Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES | Nathalie CHANTAGREL, Valérie DIEBOLT, Sylvie ZYCH, Michel LAROULANDIE |
| Délégué aux vérifications administratives et techniques | Sylvie ZYCH |
| Délégué au Nouveau départ | Michel LAROULANDIE |
| Adjoints à la DC délégués aux ES : | Marc CIER, Patrick GAGNAIRE, Marc HABOUZIT, |
| Adj. à la DC délégués aux Inter sécurité : | Catherine CHIORU, Bruno MUSELLI |
| Adj. à la DC délégué à la séance d'essai | Marc CIER |
| Adj. à la DC délégués aux parcs : | |
| Charbonnières-les-Bains | Isabelle GARREAU |
| Assistance | Sullivan CAETANO |
| Regroupement & Dédicaces | Isabelle THOUVENIN |
| Secrétaire du meeting : | Annick SEGOUIN |
| Véhicules d'encadrement : | |
| Tricolore | Sébastien & Evelyne ROL |
| Autorité | Patrick BOUTEILLER, Gérard TEXIER |
| Damier | Philippe LOUVET, Emmanuel VEYRET |
| Médecin Chef PC | Christine LESPIAUCQ |
| Juges de faits | Equipe 1 : Michel et Eliane OTTERMMATT Equipe 2 : Catherine & Jean-Luc DESHAYES Equipe 3 : Floréal PITARCH & Sylvie SIMON |
| Commissaires Techniques | |
| Délégué technique CFR FFSA | Christian BONIN |
| Délégué technique CFR Teams | Michel PETETIN |
| Membres | Alain BILLOU, Yannick BOSSEAU, Olivier CORDOVADO, Patrick GARREAU, Jean-Marc RANCON, Jean-Pierre ROLLAND |
| Responsable Nouveau départ | Christian BONIN |
| Chargé des Relations avec la Presse | Manon PERRIN |
| Responsable du protocole et de l'accueil des officiels | Isabelle THOUVENIN |
| Chargés des Relations avec les Concurrents | |
| Responsable | Françoise FREVILLE |
| Adjoints | Anne-Laure PORTAL, Véronique PUYAU, Nadège ROBILLARD, Patrick SAILLET, Jean-Marc SEGOUIN |
| Speaker | A définir (FFSA), Philippe GAVARD |
| Responsable podium, protocole arrivée | Nathalie PERRIN |
| Responsable relations avec les commissaires | Morgane HAUSCARRIAGUE |
| Responsable Matériel | François BUISSON, Christophe PERRIN, Bruno RODARIE |

| Responsables des équipes d'implantation | |
|--|--|
| Séance d'essais | Timothée GANAU |
| ES 1/4 | David SOUVETON, Sylvain NICOLAS |
| ES 2/5 | Iwya-Nico ANSELME |
| ES 3/6 | Michel et Mickaël TATERZINSKY |
| ES 7/10 | Alexandre RUET, Tristan BABIARZ |
| ES 8/11 | François BUISSON, Team Auto Saint-Nizier |
| ES 9/12 | Nicolas PERRIN |
| Parcs d'assistance | Quentin TRASBOT, Vincent RIVIERE |
| Parcs de regroupement | Christophe FRANCOZ, Ignacio LOPEZ, Philippe TISSOT |

À l'exception des membres du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, dans le règlement du rallye de doublure, ainsi que dans d'éventuels additifs sont compétents en tant que « **Juges de faits** ».

Et avec la collaboration des commissaires et des officiels de la Ligue Rhône-Alpes, des Ligues voisines et la collaboration des communes concernées.

FFSA :

| | |
|---|------------------|
| Président de la commission Ch. de France | Hervé BESSON |
| Coordinateur Ch. de France | Philippe BOUVIER |
| Chargée de Mission FFSA | A définir |
| Rédacteur Réseaux Sociaux FFSA | Mathieu ANNE |

PRESTATAIRES :

| | |
|--|--|
| Service Classement-, Informatique | Société Patrick SOFT |
| Liaisons radio | Société ALT Group Events (Laurent LEYNAUD) |
| Géolocalisation | Société VDS Racing |

1.2p ELIGIBILITE

Le 78^{ème} Rallye National « Rhône – Charbonnières » compte pour les :

- Championnat de France des Rallyes
- Championnat de France des Rallyes 2 Roues Motrices
- Championnat de France des Rallyes Team
- Championnat de France des Rallyes Féminin
- Classement Promotion Trophée Michelin
- Championnat de France des Rallyes Copilotes
- Trophée Igol
- Trophée GT2i CFR FFSA
- Coupe de France des Rallyes 2026 (coef. 4)
- Championnats des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2026.

1.3p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site Internet www.lecharbo.fr pour prendre connaissance :

- De la confirmation de leur engagement,

- De leur heure de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter du vendredi 10 avril à 12h00.

1.3.1p. Les vérifications administratives obligatoires auront lieu lors de la remise du carnet d'itinéraire au Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly :

- Vendredi 10 avril 2026, de 16h00 à 22h00
- Samedi 11 avril 2026, de 08h00 à 12h00
- Mardi 14 avril 2026, de 16h00 à 22h00
- Mercredi 15 avril 2026, de 08h00 à 12h00

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents originaux suivants :

- Permis de conduire en cours de validité, Pilote et Copilote.
- Licence valable pour l'année en cours, Pilote et Copilote.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.
- Photocopie de la 1^{ère} page du passeport technique.
- Autorisation ASN pour les concurrents, pilotes, copilotes étrangers.

Les concurrents recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (marquage, carnet de reconnaissance, etc...).

Les concurrents se verront également remettre un kit permettant la géolocalisation comprenant un boîtier et ses accessoires (câbles, antennes, etc...) contre un chèque de caution de 300€.

Des vérifications administratives complémentaires éventuelles auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.lecharbo.fr.

1.3.3p. Les vérifications techniques avant le départ du rallye : auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives préliminaires et publiée sur le site internet le vendredi 10 avril 2026 à 12h00.

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc.) avant de passer aux vérifications ainsi que celles participant à la séance d'essai.

Depuis les vérifications techniques, le trajet pour rejoindre le parc fermé et/ou la cérémonie de départ pourra se faire par la route (en empruntant exclusivement le parcours de liaison prévu en fin d'étape 1 du road-book entre le CH 6B et 6C) ou sur remorque.

Le Parc à remorques est situé au Tennis Club de Charbonnières, 30 Avenue Denis Delorme.

Le stationnement des remorques est interdit sur les parkings publics du centre-ville, le long des rues et voies publiques, sur les parkings privés des hôtels.

Les remorques devront être identifiées par le N° de course DU CONCURRENT (autocollant fourni aux pré-vérifications). Toute remorque non identifiée et/ou mal garée sera enlevée par la fourrière.

Les frais de restitution seront à la charge du concurrent.

1.3.12p Vérifications techniques finales

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels

Garage de France

Z. A du Clapeloup,

69280 Sainte-Consorte

GPS : 45°46'15.6"N, 4°42'14.0"E

Tél. : 04.78.87.09.53

Le tarif horaire de la main d'œuvre applicable aux opérations de démontage est fixé à **60 € TTC**.

ARTICLE 2P - ASSURANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

***** Important** : Les véhicules de reconnaissance, d'assistance ou véhicules ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrées par l'organisateur ne seront en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par l'assurance RC de l'organisateur et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3P – CONCURENENTS ET PILOTES

3.1p DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5p. Toute personne désirant participer au **78^{ème} Rallye National « Rhône – Charbonnières »** doit adresser sa demande exclusivement par courrier (**Pas de lettre recommandée, lettre suivie uniquement**).

- **Avant le lundi 30 mars** à minuit pour les concurrents inscrits au Championnat de France ou Trophée Michelin (date de fin de priorité)
- **Avant le Lundi 6 avril à minuit** pour les autres concurrents

Les concurrents souhaitant participer au Rallye Rhône – Charbonnières 2026 doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription électronique sur le site de la FFSA engagement.ffsa.org/ avant la clôture des inscriptions.

La demande d'engagement devra obligatoirement être accompagnée de :

- La photocopie de la licence pour l'année en cours du pilote et du copilote
- La photocopie du permis de conduire en cours de validité du pilote et copilote.
- L'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire du véhicule si différent du pilote
- Le formulaire précisant le schéma d'implantation de leur structure d'assistance et l'identification complète du ou des véhicules d'assistance.
- Le formulaire pour l'identification du véhicule de reconnaissances et préciser leur planning de reconnaissances (Cf Art. 6P).
- Le formulaire pour l'identification des ouvriers pour les concurrents concernés.

Nota : Si la demande d'engagement est envoyée par mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucune demande d'engagement ne sera acceptée par téléphone.

Adresse postale obligatoire pour tout envoi de courrier :

ASA du RHÔNE
Chez M. Emmanuel VEYRET
11 rue Pierre Dupont
69250 Neuville-sur-Saône

3.1.10p. Le nombre d'engagés est fixé à **150 pour le rallye moderne et 200 sur l'ensemble des rallyes Modernes, VHC, VHRS et VMRS.** Ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre de voitures engagées dans l'un ou l'autre de ces rallyes.

3.1.11p. Droits d'engagement

- Droits normaux : **1 290 € y compris le système** de géolocalisation.

Des conditions particulières sont offertes aux :

- **Equipages (pilotes et copilotes) licenciés en Rhône-Alpes** (sauf si engagés en Championnat de France, Classement Promotion/Trophée Michelin) : **1 090 €.**
- **Equipages (pilotes et copilotes) licenciés à l'ASA du Rhône** (sauf ceux engagés en Championnat de France, Classement Promotion/Trophée Michelin) : **890 €**

En cas de refus d'apposer la publicité optionnelle facultative de l'organisateur, les droits seront de **2 580 €.** La majoration applicable sera exigée immédiatement en cas d'absence constatée au cours du rallye.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

L'organisateur remboursera avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par email engagement@asarhone.com.

La retenue sera de :

- **30%** pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition
- **50%** pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications. Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de la voiture ou non-présentation des documents nécessaires.

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement : Chèque ou virement (Justificatif d'exécution obligatoire)

Pour les virements : **Banque : Crédit Mutuel La Tour de Salvagny**
RIB : 10278 07255 00020084401 70
IBAN : FR76 1027 8072 5500 0200 8440 170
BIC : CMCIFR2A

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Important : L'émetteur doit préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront remis en banque à partir du 10 avril.

Les demandes incomplètes seront placées en liste d'attente jusqu'à régularisation.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

3.3p. ORDRE DE DEPARTS

Conforme au règlement standard du Championnat de France des Rallyes 2026.

3.3.1p. Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera établi selon le classement effectué après la **dernière ES courue de la 1^{ère} étape**. Les pénalités de la 1^{ère} étape seront incluses à la fin de l'étape et affichées au plus tard 1 heure avant le départ de la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement Championnat de France des Rallyes 2026.

4.3p. ASSISTANCE

4.3.1.1 L'assistance devra être effectuée dans le parc d'assistance prévu à L'Arbresle (Complexe sportif – 221 rue de Paris).

La surface attribuée à un équipage dans un parc d'assistance est de :

- **60 m²** par voiture + **40 m²** par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper.
- **200 m²** pour les Teams du CFR jusqu'à 2 voitures exploitées et **40 m²** par voiture supplémentaire.

Tous les concurrents souhaitant disposer d'une superficie supplémentaire, se verront proposer une tarification spécifique de **8€ HT/m²** selon les disponibilités de l'organisation – facture acquittée avant le départ du rallye (voir formulaire sur site internet ou demander au secrétariat).

L'accès des véhicules d'assistance se fera uniquement par l'entrée RN 7 à la suite d'un contrôle d'accès (Il est interdit de s'installer sans l'accord du responsable de parc présent sur place).

Seul le catering aux membres du team est autorisé dans le parc d'assistance.

4.3.1.2 Les droits d'engagement comprennent un adhésif « Assistance » numéroté. Cet adhésif doit être impérativement collé sur le pare-brise du véhicule admis à pénétrer dans le parc. Il ne sera autorisé qu'un seul véhicule d'assistance par concurrent.

Les véhicules de reconnaissances ainsi que ceux des ouvriers ne sont pas autorisés dans les parcs d'assistance.

Pour tout véhicule complémentaire (motor-home, véhicule auxiliaires, ...) dans les parcs assistance, il sera délivré une plaque et un adhésif numéroté moyennant **180 € pour la première et de 300 € pour chaque plaque supplémentaire** (à régler lors de l'engagement).

Les véhicules d'assistance seront autorisés à rentrer dans le parc le :

- Mercredi 15 avril 2026 à partir de 13h00 pour les structures : CFR Team et Michelin (les Teams devront impérativement s'installer le mercredi).
- Jeudi 16 avril 2026 de 8h00 à 20h00 pour les autres structures.

L'ensemble des structures d'assistance devront impérativement être en place avant le Vendredi 17 avril 2026 à 6h00.

Elles ne seront autorisées à sortir du parc qu'à partir du passage du véhicule damier après le dernier concurrent (CH 9D – Sortie dernière Assistance). Le parc d'assistance devra être libéré samedi 18 avril à 23h00 maximum.

En cas d'abandon, adresser une demande à la Direction de course pour obtenir une autorisation et une heure de sortie du parc.

4.3.1.3 Dans les parcs d'assistance il est demandé aux concurrents :

- Tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B, et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- Il est précisé que le piquetage est interdit
- Disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur des véhicules d'assistance.
- Prendre en charge l'enlèvement de vos déchets au plus tard lorsque votre équipe quitte les parcs d'assistance (de nombreux conteneurs seront à votre disposition en immédiate proximité du parc d'assistance).

Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-respect de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collègue des commissaires sportifs.

Aucune remorque ne pourra être stationnée dans l'enceinte du parc d'assistance, ni sur les parkings attenants. Un parc remorques est à votre disposition :

Tennis Club de Charbonnières
 30 avenue Denis Delorme
 69260 CHARBONNIERES-les- BAINS
 (GPS : 45°46'56.3"N 4°44'47.5"E)

4.3.2p. Zone de ravitaillement

- Le ravitaillement en carburant se fera pour tous les concurrents aux parcs d'assistance.

Les pilotes pourront utiliser du carburant disponible dans le commerce en s'approvisionnant aux stations essence, indiquées dans le road-book. Ce carburant doit être versé directement dans le réservoir.

L'équipage doit utiliser uniquement l'équipement à bord et les pompes sans aide physique externe.

Les voitures équipées uniquement des prises de ravitaillement spécifiques FIA et utilisant du carburant des stations essence doivent transporter l'adaptateur à bord.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle de ces opérations.

Les concurrents devront prévoir leur carburant avant les vérifications techniques et leur mise en parc fermé

de départ.

4.9p. GEOLOCALISATION

Conforme au règlement Championnat de France des Rallyes 2026.

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1p. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1.1p. L'application de l'article R. 322-1 du Code de la Route doit être respecté :

- **Sur le parcours exact tel que défini par le carnet d'itinéraire du rallye (éventuels itinéraires de déviation compris),**
- **Sur le trajet entre les vérifications techniques et le parc fermé (Promenade de la gare à Charbonnières-les-B.).**
- **Pour les participants à la séance d'essais, entre le parc d'assistance, la spéciale et le retour (voir carnet d'itinéraire spécifique)**

5.2p. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des Rallyes et Championnat de France des Rallyes.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

5.5p. PROMOTION – OPERATIONS COMMERCIALES

La pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception et en général l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du Rallye « Rhône – Charbonnières » sont formellement interdites sans autorisation de l'organisateur.

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association ou organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires.

En cas d'infraction, le concurrent devra verser à l'organisation une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement.

La prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit est interdite sans accord de l'organisateur.

Toute opération réceptive faite dans le parc d'assistance est interdite, sauf accord préalable écrit du Comité d'organisation.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

| | |
|--|-----------|
| Longueur totale du parcours : | 584,89 km |
| Nombre d'Epreuves Spéciales : | 12 |
| Longueur totale des Epreuves Spéciales : | 199,94 km |
| Nombre d'Etapes : | 2 |
| Nombre de sections : | 4 |
| Type de revêtement : | Asphalte. |
| Parcs d'Assistance - 1 ^{ère} Étape : A, B, C - 2 ^{ème} Étape : D, E. | |

Distances entre Parcs d'Assistance :

Départ à A = 18,22 km – A à B = 125,34 km dont ES = 43,57 km – B à C = 117,40 km dont ES = 43,57 km - C à D = 33,35 km

D à E = 140,62 km dont ES = 56,40 km - E à Arrivée = 149,95 km dont 56,40 km

L'itinéraire horaire fait l'objet de l'annexe « Itinéraire ».

Une séance d'essai sera organisée à Savigny (voir article 7.5.20) : 2,63 km.

Les distances sont données à titre indicatif et susceptibles de changement jusqu'au début de l'épreuve. Seules celles indiquées dans le road-book feront foi.

6.1.1 Rallyes de doublure

Seront organisés en doublure du 78^{ème} Rallye Rhône-Charbonnières, le 49^{ème} Rallye Rhône-Charbonnières VHC, le 8^{ème} Rallye Rhône-Charbonnières VHRS et le 5^{ème} Rallye Rhône-Charbonnières VMRS.

Les concurrents des rallyes VHC, VMRS et VHRS s'élanceront respectivement après ceux du 78^{ème} Rallye Rhône-Charbonnières pour l'intégralité du rallye.

6.2p - RECONNAISSANCES (voir tableau annexe 2)

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2026.

Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur :

- 1^{ère} session : Samedi 11 avril 2026 - de 08h00 à 19h00 et Dimanche 12 avril 2026 - de 08h00 à 14h00
- 2^{ème} session : Mercredi 15 avril 2026 - de 08h00 à 19h00 et Jeudi 16 avril 2026 - de 08h00 à 14h00

Les concurrents devront préciser leur planning sur leur bulletin d'engagement (le panachage est interdit).

Les vidéos des épreuves spéciales seront en ligne sur le site du rallye le jour de la clôture des engagements (lundi 6 avril 2026).

Des contrôles seront effectués aussi bien avant qu'après la remise du road book.

Tout excès de vitesse (contrôles effectués via le système de géolocalisation) pendant les reconnaissances des épreuves spéciales / séance de mise au point et sur tout secteur de liaison entraînera l'application de pénalités (art. 6.4 du Règlement standard des rallyes 2026).

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale.

Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.

Les carnets d'itinéraires seront à retirer au Brit Hotel Confort Lyon Nord Dardilly aux dates et horaires ci-dessous :

- **Vendredi 10 avril de 16h00 à 22h00**
- **Mardi 14 avril de 16h00 à 22h00.**
- **Samedi 11 avril de 8h00 à 12h00**
- **Mercredi 15 avril de 8h00 à 12h00**

Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.

Des exemplaires supplémentaires seront disponibles moyennant paiement de 40 € (+ frais d'envoi) par exemplaire et sur réservation avant le 23 mars 2026.

6.2.1p. Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance.

Dans le but de protéger des bas-côtés fragiles, pour éviter que les derniers concurrents ne découvrent une route exagérément dégradée, l'organisation se réserve le droit de protéger les cordes (piquets, bottes de paille, séparateurs ou autres dispositifs).

La détérioration volontaire des protections, même par les ouvriers, pourra entraîner des pénalités.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p DEPART

Le départ des voitures sera donné le vendredi 17 avril 2026 de Charbonnières-les-Bains à partir de 7h00.

A l'issue des vérifications techniques, jeudi 16 avril, les voitures devront être amenées en parc fermé Promenade de la gare à Charbonnières-les-Bains (cf. Art 1.3.1). Les voitures pourront être présentées par une personne mandatée par le concurrent.

Le contrôle d'entrée de parc sera impérativement fermé le jeudi 16 avril à 23h.

7.1.9p Ouvriers

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes 2026.

L'heure limite maximum pour le passage des ouvriers sera fixée à tout moment avant la tricolore et jusqu'à H-90 avant le 1^{er} concurrent du 78^{ème} Rallye Rhône-Charbonnières.

7.3.17p. Nouveau départ après abandon

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA 2026.

Un concurrent ne désirant pas ou ne pouvant pas prendre part au « nouveau départ » doit signaler son intention à la Direction de Course ou aux Chargés des Relations avec les Concurrents.

La limite horaire pour présenter la voiture au contrôle des Commissaires Techniques est fixée à 30' avant le départ de la première voiture pour l'étape suivante.

7.5.17.3p - Dépannage

S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité.

Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17.4p Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une E.S, à **l'obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en téléphonant au **07.50.11.95.21**.

Toute omission sera soumise aux Commissaires Sportifs qui détermineront la sanction à appliquer.

7.5.20p Séance d'essai

Une séance d'essai sera proposée aux concurrents régulièrement engagés le jeudi 16 avril 2026 de **9h00 à 12h00** et de **13h30 à 15h00**.

Dans le cadre de cette séance d'essais, **le créneau horaire de 09h00 à 11h00 est réservé aux concurrents engagés en catégories FRC2 / Rally 2 et FRGT / FRGT & GT+.**

Dans le cas d'un nombre important de concurrents inscrits au Shakedown, les départs pourront être donnés toutes les 30 secondes,

Une inscription préalable, au plus tard lors de la récupération du road book, est obligatoire. Les frais de participation sont fixés à **200 €** par voiture.

Seuls les membres de l'équipage régulièrement engagés au rallye pourront y participer.

Cependant, après accord de l'organisateur **et de la personne désignée à cet effet par la FFSA**, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas ses coordonnées (nom, prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur au plus tard **48 heures avant le début de la séance d'essais**.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Lieu : Commune de Savigny

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications administratives et d'avoir récupéré, pour apposition, les "numéros d'identification".

La reconnaissance du shakedown est obligatoire pour les concurrents inscrits au shakedown, des vérifications de notes seront effectuées avant le départ.

Tout essai privé est INTERDIT à compter de l'ouverture des engagements, même avec l'accord des Maires des communes concernées, sur les routes du parcours du rallye.

7.7 – Cérémonie de départ – Séance dédicaces – Conférence de Presse FFSA.

Jeudi 16 avril à 18h00 au Podium situé Esplanade Cadichon sur convocation.

Les concurrents sélectionnés par l'organisateur et/ou la FFSA (la liste et les horaires de présentation seront communiqués par la Direction de course) seront invités à participer à la cérémonie de départ.

Les concurrents devront obligatoirement porter leur combinaison.

Interview 2 minutes par équipage.

La mise en parc fermé se fera à l'issue de la présentation

ARTICLE 8P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard des Rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENT

Au cours du rallye, les classements seront publiés en conformité avec l'article 9 du règlement du Championnat de France des Rallyes.

Il sera établi :

- Un classement Général, un classement par Groupe, un classement par Classe, un classement Féminin
- Un classement Championnat de France des rallyes 2 roues motrices
- Un classement « Trophée Michelin »
- Un classement « Trophée Igol »
- Un classement « GT2i CFR FFSA »
- Un classement Championnat de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes
- Un classement « Asa du Rhône »
- Un classement par Groupe et Classes hors pilotes inscrits au Championnat de France, Classement Promotion

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur le podium d'arrivée.

Au terme du rallye, et afin de faciliter la gestion des ordres de passage (obligatoire) sur le podium d'arrivée, il sera mis en place un parc de repositionnement (régime parc fermé) de 20 minutes en amont de ce podium (Promenade de la Gare). Entre le parc de repositionnement, le podium et le parc fermé, les voitures seront en régime de parc fermé.

10.1p - PRIX EN ESPECES

| A la Classe : Nb partants | 10 et plus | De 5 à 9 | Moins de 5 |
|------------------------------|------------|----------|------------|
| 1 ^{er} | 100% x E | 50% x E | 25% x E |
| 2 ^{ème} | 50% x E | | |
| 3 ^{ème} | 25% x E | | |

(E = représente le montant de l'engagement réellement payé, plafonné à 1 200 €.)

Première féminine 50% x E

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape.

Les concurrents du Classement Promotion « Trophée Michelin » ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

Les prix en espèces seront envoyés aux concurrents dans un délai de 5 jours après la parution du classement officiel définitif, sauf vérifications finales en cours, à l'adresse figurant sur le bulletin d'engagement.

10.2p - COUPES

La remise des coupes se fera sur le podium d'arrivée :

- Les 3 premiers équipages du classement Général + premier Team,
- Les 3 premiers équipages du Championnat 2 roues motrices,
- Les 3 premiers équipages du Classement Promotion (Trophée Michelin),
- Les 3 premiers équipages de la Ligue « Rhône-Alpes »,
- Le premier équipage féminin.
- Les 3 premiers équipages « ASA du Rhône »
- Les vainqueurs de chaque Classe,

Pour les autres concurrents classés, le passage sur le podium final est facultatif.

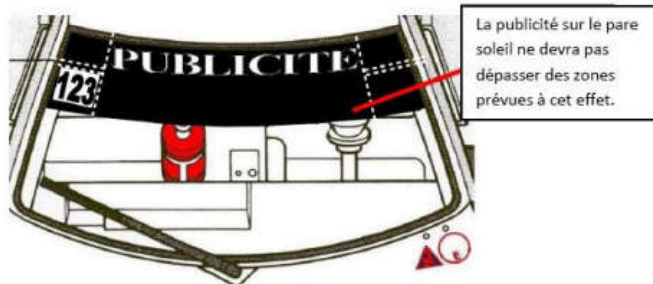
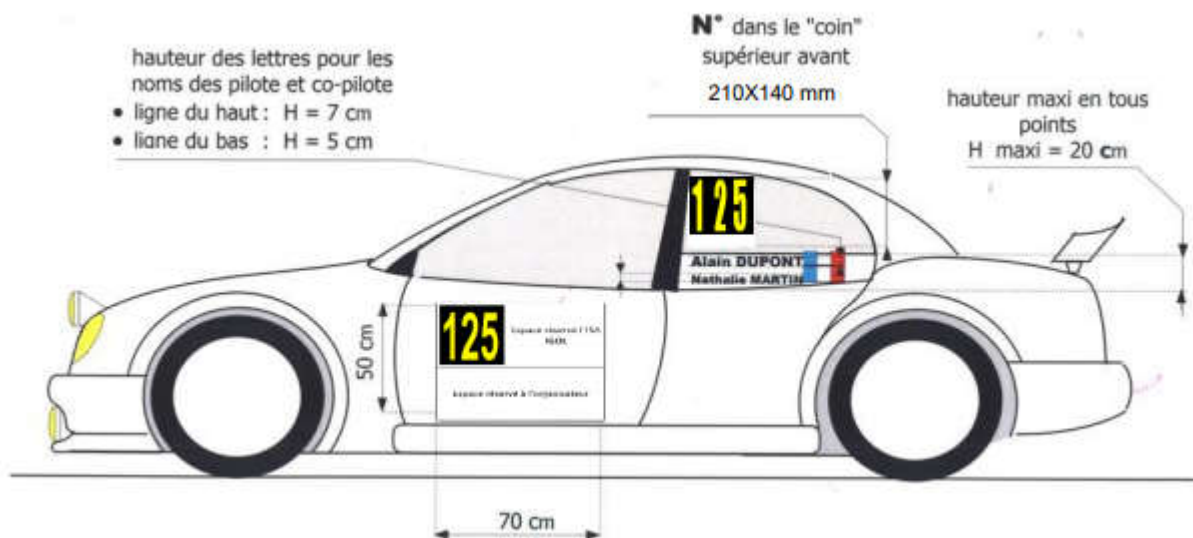
Des coupes et des lots récompenseront 5 commissaires ou contrôleurs tirés au sort à l'issue du rallye.

ANNEXE I - DESSIN D'APPOSITION DES ADHESIFS

Il est permis aux concurrents d'apposer librement toute publicité sur leurs voitures, pour autant que celle-ci :

- Soit autorisée par la réglementation FFSA et les règlements de la FIA,
- Ne soit pas contraire aux bonnes mœurs et coutumes,
- N'empiète pas sur les endroits réservés aux plaques et panneaux de compétition,

En plus des plaques de rallye et des panneaux de portière, l'organisateur délivrera 2 adhésifs de couleur noire (210 x 140 mm) portant des numéros de couleur jaune qui seront à apposer sur chaque vitre latérale arrière (portes ou custodes) en haut et vers l'avant, conforme au dessin.



Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé à la limite haute du pare-brise (limite pare-brise/carrosserie). De chaque côté du bandeau publicitaire un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant de pare-brise devra être laissé libre pour la publicité

de l'organisateur.

Cette publicité doit obligatoirement être positionnée sur la surface vitrée (pare-brise) de la voiture, sans empiéter sur les parties métalliques : montants de pare-brise ou pavillon (voir Art. 5 : Publicité)

Côté droit de la voiture, sous cette surface publicitaire (250 x 100 mm) avec un espace de 5 à 10 mm sera apposé le numéro d'identification (numéro de course) fourni par l'organisateur (210 x 140 mm).

ANNEXE II - PROGRAMME DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances ne pourront se faire qu'aux horaires prévus ci-dessous.

Il n'est possible de participer qu'à une seule session, le panachage étant interdit.

Les concurrents devront indiquer sur leur bulletin d'engagement à quelle session ils souhaitent participer.

| E.S. | Session 1 | | Session 2 | |
|---|--------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| | Samedi 11 avril | Dimanche 12 avril | Mercredi 15 avril | Jeudi 16 avril |
| Shakedown pour les pilotes inscrits. | 8h00-19h00 | | 8h00-19h00 | |
| 1/4 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 |
| 2/5 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 |
| 3/6 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 |
| 7/10 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 |
| 8/11 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 |
| 9/12 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 | 8h00-19h00 | 8h00-14h00 |

Attention, il sera établi avec rigueur des contrôles :

- Du nombre de passage 2 passages maxi,
- Du respect des horaires,
- Du respect de la vitesse limitée lors des reconnaissances,
- Du strict respect de la limite de vitesse dans les villages traversés conformément au code de la route et aux réglementations municipales.